

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 29 juin 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie. La présidence croit savoir que le gouvernement désire procéder à l'étude de l'ordre 165 inscrit à son nom. Comme le comité a fait hier rapport de ce projet de loi, le Règlement exige qu'un avis de 48 heures soit donné avant que la mesure législative puisse être étudiée par la Chambre. Cette exigence peut toutefois être levée du consentement unanime des députés. Y a-t-il consentement unanime pour qu'on procède à l'étude de l'ordre n° 165 inscrit au nom du gouvernement?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉGIONAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale) propose: Que le projet de loi C-165, tendant à prévoir une aide financière au développement industriel de toutes les régions du Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Corbin): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant s'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Lumley propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je suis heureux d'ouvrir le débat en troisième lecture du projet de loi C-165, loi prévoyant une aide financière au développement industriel de toutes les régions du Canada. Certes, tous ici souhaitons que le développement industriel s'étende à toutes les régions du Canada. Je remercie l'honorable député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) de m'avoir cédé sa place et permis d'ouvrir le débat parce que j'ai d'autres engagements plus tard dans la journée. Si je quitte la Chambre un peu plus tard, je ne voudrais pas que ce soit considéré comme un outrage à l'honorable député ou au ministre.

● (1110)

L'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley) est présent à la Chambre ce matin. Il a assisté à

chaque étape du débat et a répondu à toutes nos questions. Je dois être prudent dans mes propos, car je ne veux pas trop encenser le ministre, mais j'estime qu'il est juste de dire qu'il a fait un excellent travail tout au long de l'étude de ce projet de loi en Chambre et en collaborant avec l'opposition au sujet de cette importante question. On peut aisément s'en rendre compte à la façon dont le projet de loi a franchi toutes les étapes conduisant à son adoption.

Je suis un néophyte dans le domaine du développement régional. Auparavant, j'étais porte-parole en matière d'énergie, ce qui m'a tout de même ouvert un peu les yeux et il me reste encore un bout de chemin à parcourir. Je voudrais commenter un peu ce projet de loi parce que j'estime qu'il est vraiment important pour chaque collectivité du Canada. Il n'est véritablement pas si compliqué une fois qu'on a passé au travers des lettres, des formulaires abrégés etc. Il contient quelque 17 articles. Comme la plupart des projets de loi émanant du gouvernement de nos jours, la majeure partie du travail se fait au niveau des règlements sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle.

En général, le projet de loi propose un nouveau système permettant d'accorder une aide financière au développement industriel et régional. Il prévoit, pour les subventions, un système de répartition des districts en quatre groupes selon leur population. Le ministre l'a expliqué dans son discours. C'est intéressant parce qu'on veut, par ce moyen, grouper un certain nombre de programmes gouvernementaux en un seul et en faire ce que, je pense, le ministre a appelé un système rapide ou à guichet unique, peu importe le jargon bureaucratique utilisé pour indiquer que ce système permettra aux sociétés et aux particuliers de présenter plus facilement des demandes de subvention et d'aide financière pour le développement économique au Canada. Certes, nous sommes tous en faveur d'un tel système.

En réalité, le problème que pose le projet de loi est assez connu, c'est-à-dire qu'il s'agit d'établir un système équitable pour l'octroi des subventions. On a beaucoup critiqué l'ancien programme du ministère de l'Expansion économique régionale. J'hésite à employer le terme parce que lorsque j'ai mentionné le terme «favoritisme» en comité, on a poussé les hauts cris comme si le favoritisme n'existait pas au Canada. Bien sûr, qu'il existe. Au moins, l'ancien système prêtait à la possibilité de favoritisme car le ministre devait réellement prendre des décisions en se fondant plutôt sur ses propres critères. C'est simplifier les choses, mais ce projet de loi tend à établir des critères. C'est ce que je désire porter à l'attention de la Chambre.

Nous néo-démocrates appuyons le projet de loi. Nous sommes en faveur du développement industriel et régional. Nous aimerions que la question soit simplifiée et qu'elle soit moins bureaucratique. Nous aimerions que le système soit un peu plus équitable et qu'il soit mieux appliqué dans la région où sont situées un grand nombre de nos circonscriptions,